

PUBLICATION LE 19 décembre 2024

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Le Dauphiné Libéré - Ed. [38 Nord et 38 Sud] - version Intégrale

AVIS

AVIS DE CONCESSION

MAIRIE DE MENS

M. Pierre SUZZARINI - Maire

Place de la Mairie

38710 MENS

Tél : 04 76 34 61 21

SIRET 21380226700012

W **Correspondre avec l'Acheteur**



Objet	La présente consultation a pour objet de confier la gestion, l'exploitation et le développement du camping municipal du Pré Rolland de la Commune de Mens par le biais de délégation de service public, pour une période de 6 saisons.
Type de marché	Services
Mode	Concession
Durée de la concession	à compter du 01/04/25 Jusqu'au 30/11/30
Description	<p>Le Délégué est tenu d'assurer, dans les conditions prévues au projet de contrat et dans ses annexes, les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer l'accueil et les relations avec les usagers, la gestion effective des équipements, aux périodes imposées par le Délégué,- Assurer la gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'ensemble des installations déléguées :- Les procédures administratives, rapport et informations, y compris la rédaction du compte rendu technique et financier à remettre annuellement au Délégué ;- La souscription des assurances nécessaires pour garantir les biens mis à disposition et ceux apportés par le Délégué, ainsi que pour garantir la responsabilité civile et professionnelle du Délégué ;- La billetterie et la facturation (tarifs des emplacements, de l'accès aux services et animations, recettes de locations de matériel, de vente de snacks et boissons), avec la mise en place d'une part d'une plateforme de réservation en ligne et d'autre part de la possibilité pour les usagers de payer par carte bancaire en ligne et à l'accueil du camping ;- La perception de la taxe de séjour et son reversement à la collectivité ;- La gestion du classement du camping (maintien ou progression) et des labels existants ou à venir et la construction d'une stratégie de valorisation et de développement des qualités intrinsèques de l'équipement et du site ;- Assurer la continuité du service tout au long des périodes d'ouvertures

- minimales fixées au contrat, et la disponibilité à minima pendant les périodes de fermeture ;
- Assurer la mise en place d'un service de snack-bar, durant les périodes définies au contrat, pouvant être ouvert aux clients non-hébergés dans le camping, ainsi que la mise en place de prestations annexes à l'offre d'hébergement, telles que la vente de boissons, pains, viennoiseries..., la location de matériels ;
 - Développer une offre d'activités et de services de qualité respectant l'identité du territoire,
 - Assurer la promotion commerciale et notamment la mise en place d'un site internet, de brochures, du développement des outils de communication,
 - Assurer l'exécution ou faire exécuter l'entretien du site, de façon à ce que les équipements identifiés soient constamment utilisables et en parfait état de fonctionnement, pendant les périodes d'ouverture, ceci en respectant les normes d'hygiène et de sécurité applicables,
 - Assurer la maintenance et le renouvellement des matériels, l'entretien/renouvellement et le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages, installations et équipements,
 - Prendre en charge l'entretien des espaces verts, de la végétalisation et du fleurissement du site,
 - Préserver la végétation et les arbres existants et développer la végétation du site,
 - Eviter toute nouvelle imperméabilisation, sauf celle rendue indispensable par l'activité (notamment nécessité de remise aux normes), et après accord du Délégué,
 - Assurer la surveillance et la sécurité maximale des usagers dans les conditions légales et réglementaires en vigueur,
 - Recruter et manager le personnel nécessaire au fonctionnement du camping ;
 - Souscrire les assurances nécessaires pour garantir les biens mis à disposition, aussi bien ceux apportés par le délégataire, que ceux de sa propriété, en cas d'accident,
 - Percevoir toutes les recettes liées à l'exploitation du service concédé, auprès des usagers des droits d'accès conformément aux tarifs définis par lui et validés par le Conseil municipal ainsi que la taxe de séjour,
 - En fin de concession, assurer la transmission de l'ensemble des informations et documents nécessaires à la reprise de l'exploitation et accompagner le nouveau gestionnaire pour la prise en main du camping, afin d'assurer la continuité du service public.

Code CPV principal

55200000 - Campings et autre hébergement non hôtelier

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

Forme

Division en lots : Non

Quantité ou étendue

Le marché est conclu pour une durée de 6 saisons à compter du 1er avril 2025, ou à la date de sa notification au délégataire, si elle est postérieure.

Le contrat s'achèvera le 30 novembre 2030.

Délégation

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **27/01/25 à 16h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et les données financières exprimées en euros.

Les candidats devront obligatoirement présenter une offre conforme au présent cahier des charges.

Envoi le 19/12/24 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Le Dauphiné Libéré - Ed. [38 Nord et 38 Sud]